

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 25/2024

Afférents au Conseil Municipal : 27  
En exercice : 24  
Date d'affichage : 7 Mars 2024  
Date de convocation : 7 Mars 2024

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze-mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1<sup>er</sup> Adjoint  
Présents : Tous les Conseillers Municipaux sauf M. Diana (pouvoir à Mr Masut), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Lekim (pouvoir à Mme Gaisnon)  
Absents excusés: Mr Mokrani  
Secrétaire de séance : Mme Pascale LERDA

**OBJET : « Aide au développement de la pratique culturelle et artistique » : demande de subvention au Conseil Départemental pour équipement en matériel scénique et mobilier spécifique de la salle des fêtes pour l'année 2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de développer et d'améliorer la qualité de l'accueil technique dans les salles de spectacles pour la diffusion de spectacles vivants professionnels (théâtre, danse et musique), le Conseil Départemental a institué pour les communes de moins de 20 000 habitants, une aide au développement de la pratique culturelle et artistique permettant un meilleur accueil du public.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle qu'il est possible de bénéficier d'une subvention de 30 à 60% du coût HT de la dépense d'équipement plafonnée à 100 000 euros par an.

En conséquence, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de « ***l'Aide au développement de la pratique culturelle et artistique*** » pour un dossier d'équipement en matériel scénique et mobilier spécifique de la salle des fêtes d'un montant de 108 704,72 euros HT, au taux le plus élevé possible, pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 26/2024**

Afférents au Conseil Municipal : 27  
En exercice : 24  
Date d'affichage : 7 Mars 2024  
Date de convocation : 7 Mars 2024

**SEANCE DU 14 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze-mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – 1<sup>er</sup> Adjoint  
Présents : Tous les Conseillers Municipaux sauf M. Diana (pouvoir à Mr Masut), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Lekim (pouvoir à Mme Gaisnon)  
Absents excusés: Mr Mokrani  
Secrétaire de séance : Mme Pascale LERDA

**OBJET: Approbation de la Charte d'Engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028 (PACTE) lancé par le Conseil Départemental des BDR**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que dès les années 2000, la Ville de Rousset a engagé une action volontariste en matière de développement durable en lançant son Agenda 21.

Aujourd'hui, nul ne peut le nier, notre société est en pleine transformation.

La mobilisation citoyenne diversifiée, les innovations technologiques et économiques, l'émergence de nouvelles formes de travail et de modes de vie, une meilleure et indispensable prise en compte de notre environnement témoigne de ces enjeux.

Les attentes de nos administrés nécessitent que nous construisions de nouvelles politiques innovantes pour anticiper et préparer l'avenir.

Les Collectivités locales doivent être des actrices majeures de ces mutations.

A l'heure de la nécessaire transition écologique et énergétique du territoire, la commune de Rousset veut jouer pleinement son rôle et poursuivre et même amplifier son action en matière de développement durable afin qu'elle irrigue l'ensemble du projet municipal.

La présente délibération a pour ambition de mettre en évidence la politique de développement durable avec pour finalité le mieux vivre ensemble des Habitants de Rousset.

Les objectifs de cette charte reposent sur 6 engagements :

- 1 - Réduire la consommation et développer une production d'énergie propre
- 2 - Réduire la consommation et restaurer le cycle de l'eau
- 3 - Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur
- 4 - Préserver les Espaces Naturels Sensibles, la biodiversité et les paysages de Provence
- 5 - Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission
- 6 - Restaurer le lien entre l'Homme et la nature

Ceci exposé, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la Charte d'Engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028 (PACTE) lancée par le Conseil Départemental des BDR.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le code général des collectivités territoriales
- Considérant que le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique- PACTE- traduit un engagement collectif pour construire un territoire plus sobre en énergie durable, vertueux, respectueux, du vivant et équitable,
- Considérant que ce PACTE constitue l'engagement volontaire de l'ensemble des communes et des intercommunalités aux coté du Conseil Départemental des BDR pour accélérer la transition écologique du territoire et de ses habitants,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Approuve la Charte d'Engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028 (PACTE) lancée par le Conseil Départemental des BDR.

#### ADOpte A l'UNANIMITE

Le Secrétaire de séance

Pascale LERDA



Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Philippe PIGNON

